



## **Avis au Conseil n° 16-01**

### **Objet : Observations et recommandations du CCPM au sujet de l'engagement significatif du groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles dans les travaux de la CCE**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

**EN CONFORMITÉ** avec le paragraphe 16(4) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord[, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

**RAPPELANT** que le CCPM a maintes fois pressé la CCE d'inclure les points de vue des peuples autochtones dans ses travaux, et ce, dès 1995, lorsqu'il a rédigé l'Avis au Conseil n° 95-08 recommandant que la participation des collectivités locales et des organisations autochtones soit intégrée « à la planification et à la mise en œuvre de chaque projet »;

**RECONNAISSANT** que le Conseil de la Commission de coopération environnementale a mis sur pied le Groupe de spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (« Groupe de spécialistes sur les CET ») en avril 2015 en conformité avec l'alinéa 9(5)a) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* et du paragraphe 7(1) des Règles de procédure du Conseil;

**S'APPUYANT SUR** plusieurs séances de consultation et interactions avec le Groupe de spécialistes sur les CET, dont la réunion initiale des membres du CCPM avec ceux du Groupe de spécialistes sur les CET lors de la session 2015 du Conseil tenue en juillet à Boston, une conférence téléphonique des membres du CCPM avec les membres du Groupe de spécialistes des CET en novembre 2015 et une réunion de deux jours regroupant les membres du Groupe de spécialistes des CET et les membres du CCPM agissant comme groupe de liaison auprès du Groupe de spécialistes sur les CET, ainsi que des représentants du Conseil et les membres concernés du personnel du Secrétariat de la CCE, les 14 et 15 mars à Mexico;

**S'ÉTANT ENGAGÉ** à garantir une participation significative du Groupe de spécialistes des CET aux travaux de la CCE,

**SOUMETS** le rapport et les recommandations ci-après, **lesquels ont été rédigés en collaboration avec les membres de ce groupe**, pour faciliter la participation significative du Groupe de spécialistes sur les CET aux travaux de la CCE :

### **Principes**

1. Les principes suivants s'appuient sur les commentaires formulés par les membres du Groupe de spécialistes sur les CET qui ont participé à la réunion de Mexico et devraient orienter les travaux de la CCE, plus particulièrement les liens et la collaboration avec le Groupe de spécialistes sur les CET :

- Respect des connaissances traditionnelles des peuples autochtones ainsi que des lois et cadres culturels qui facilitent l'acquisition de ces connaissances
- Soutien d'un climat de collaboration et de compréhension mutuelle
- Reconnaissance du fait que le savoir autochtone est utile aux activités de la CCE et intégration de ce savoir aux programmes et activités de la CCE
- Respect de l'autonomie, des protocoles, des processus et des populations de chaque nation en ce qui a trait à l'accès aux connaissances traditionnelles
- Consentement préalable, libre et informé des peuples autochtones et collectivités locales concernés
- Engagement à s'inspirer des réussites dans les trois pays de l'Amérique du Nord
- Reconnaissance des visions et du savoir des peuples autochtones, ainsi que de leurs modes de transmission des connaissances, et respect de la vision selon laquelle toute forme de vie dépend du cercle sacré de la Terre (les quatre grands éléments : l'eau, l'air, le feu et la terre)
- Respect des lieux et des valeurs sacrés des peuples autochtones
- Conscience de l'existence de cadres nationaux et internationaux régissant les droits de la personne, plus particulièrement les droits autochtones et le respect des droits des peuples autochtones.

### **Conseils pour la participation du Groupe de spécialistes sur les CET et les communications**

2. Les participants à la réunion de Mexico ont convenu qu'il faudrait adopter une approche de principe institutionnelle pour faciliter l'intégration des connaissances des peuples autochtones aux travaux de la CCE, incluant des possibilités de consulter les membres du Groupe de spécialistes sur les CET au sujet des éléments suivants :
  - Projets découlant du Plan opérationnel qui se rapportent à des questions où les CET pourraient être utiles ou dont elles constitueraient l'élément principal
  - Projets menés grâce à une subvention versée dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE), qui se rapportent aux CET
  - Priorités stratégiques définies dans le cadre du processus de planification stratégique quinquennale
3. Pour obtenir une participation utile et efficace des membres du Groupe de spécialistes sur les CET, le Secrétariat dressera une liste des membres du Groupe qui possèdent une expertise propre aux projets ou domaines d'activité de la CCE ou ont un intérêt pour ces projets ou domaines, de manière à ce que le personnel des programmes du Secrétariat puisse communiquer avec eux pour obtenir leur avis sur les projets à l'étape de la planification et de la mise en œuvre, et solliciter leur participation ou celle d'autres spécialistes des CET lorsque cela est pertinent.
4. Le CCPM a mis sur pied un groupe de liaison sur les CET pour faciliter la participation continue du Groupe de spécialistes des CET aux travaux. Le CCPM informera à l'avance les membres du Groupe de spécialistes sur les CET de ses séances publiques et sollicitera leur avis quant à la planification et à la participation. Par exemple, la prochaine réunion du CCPM aura lieu dans l'État du Chiapas, au Mexique, et portera sur la biodiversité. Les membres du Groupe de

spécialistes des CET qui s'intéressent à cette question et ont une expertise en la matière seront consultés tout au long de la préparation de l'ordre du jour.

### **Répertoire/atlas des CET nord-américaines**

5. La CCE devrait envisager un projet (dans le cadre d'un prochain plan opérationnel ou d'une initiative distincte) de compilation de toutes les connaissances écologiques traditionnelles en Amérique du Nord d'une manière qui mette en valeur la riche diversité du savoir autochtone dans la région tout en respectant la source et la propriété des connaissances et en protégeant les droits qu'ont les peuples et les communautés autochtones de posséder, de préserver et d'utiliser ces connaissances. Pareil projet aurait pour but non pas de répertorier ou décrire en détail les CET ou leur utilisation, mais plutôt de reconnaître l'expertise en matière de CET et d'offrir des occasions aux spécialistes de contribuer aux travaux selon les principes du consentement préalable, libre et éclairé.

### **Autres questions**

6. La réunion de Mexico a permis aux membres du Groupe de spécialistes des CET d'engager un premier dialogue avec les membres du CCPM, les représentants du Conseil, le directeur exécutif du Secrétariat et le personnel sur la façon de contribuer aux travaux de la CCE et du CCPM (voir la liste des participants à l'annexe A). D'autres idées ont été examinées à Mexico, et ce bref rapport consensuel ne présente qu'une petite partie des résultats pertinents. Le CCPM collige les notes des participants et les intégrera au compte rendu de la réunion pour qu'elles puissent être consultées ultérieurement.

**Approuvé par les membres du CCPM et les spécialistes des CET**  
**24 mai 2016**